

Table des matières

1	250 millions d'euros par an de taxes en plus pour sécuriser le Grand Paris Express	1
2	"Le patron du Medef doit parler à tout le monde", déclare Alexandre Saubot	3
3	Medef : Roux de Bézieux ne veut "pas être le patron des patrons mais leur porte-parole"4	
4	Medef : Geoffroy Roux de Bézieux, un candidat taille patron	5
5	« Objet social » de l'entreprise : Génération Libre relance le débat	6
6	Les 4 pistes de l'Assurance-maladie pour économiser 2 milliards en 2019	7
7	Delta Air Lines veut peser sur l'avenir d'Air France-KLM	8
8	Un patron offre un joli cadeau à ses salariés	10
9	FNAC Darty s'est porté candidat à la reprise de La Grande Récré	10
10	Syrie : l'entreprise Lafarge mise en examen pour « complicité de crimes contre l'humanité »	11
11	Formation : Pénicaud interpellée sur le sort de 3 millions de salariés	14
12	A l'approche du Congrès, la pression monte sur le projet social de Macron	15
13	Etat et collectivités locales: rien ne va plus	16
14	Un accord sur les migrations trouvé au sommet de l'Union européenne	17

::: ILE-DE-FRANCE

LE MONDE – 29/06/2018

1 250 millions d'euros par an de taxes en plus pour sécuriser le Grand Paris Express



Le député LR Gilles Carrez propose d'accroître de 50 % les recettes fiscales de la Société du Grand Paris, dont les effectifs devraient tripler.

Après neuf mois de crise et un douloureux allongement de calendrier, l'horizon se dégage pour le Grand Paris Express. Alors que le deuxième tunnelier appelé à creuser le super-métro de l'agglomération a été baptisé, mardi 26 juin, la Société du Grand Paris (SGP), l'établissement public chargé de le réaliser, pourrait voir ses recettes annuelles bondir de 50 % et ses effectifs tripler en deux ans.

Le député LR du Val-de-Marne Gilles Carrez s'apprête à remettre à Matignon le rapport commandé par le premier ministre, Edouard Philippe, pour renforcer les finances et les moyens de la SGP et lui permettre de mener à bon port ce « chantier du siècle », dont le coût prévisionnel a été réévalué à 35 milliards d'euros en 2017, alors même qu'il était censé coûter 25 milliards en 2013.

Ce « dérapage » d'une dizaine de milliards d'euros est expliqué pour moitié par des provisions pour risques et aléas sous-estimées au départ, et, pour l'autre moitié, par la réévaluation du coût des travaux après la passation des premiers marchés, qui ont révélé des prix plus chers que prévu. Si l'on y ajoute le fait que l'Etat a puisé 3,5 milliards d'euros dans la trésorerie de la SGP pour financer des chantiers de RER et de métro, c'est une facture de 38,5 milliards d'euros qu'il faut désormais acquitter, avec un plan de financement conçu pour 25 milliards... Un constat qui a conduit la Cour des comptes, dans un rapport commandé par Gilles Carrez lorsqu'il présidait la commission des finances de l'Assemblée nationale, à s'inquiéter, en décembre 2017, d'« *une trajectoire financière non maîtrisée* », qui pourrait « *faire entrer la SGP dans un système de dette perpétuelle* ».

« Ce sera relativement indolore »

Les ressources propres de la SGP, qui lui permettent de recourir massivement à l'emprunt, proviennent de trois taxes payées par les entreprises d'Ile-de-France : principalement, la taxe sur les bureaux et les locaux commerciaux et, dans une moindre mesure, la taxe spéciale d'équipement et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau. Soit un total de quelque 500 millions d'euros de recettes annuelles. « *Nous avons écarté l'hypothèse d'allonger la durée de l'emprunt, qui doit être intégralement remboursé en 2070*, explique M. Carrez. *Donc il faut environ 250 millions d'euros de recettes supplémentaires par an.* »

Le député propose de trouver 150 millions d'euros supplémentaires grâce à la taxe sur les bureaux et les locaux commerciaux, en majorant de 10 % son taux à Paris, en mettant fin à certaines exemptions qui permettent à des communes d'appliquer des taux réduits et en faisant entrer les surfaces de stationnement dans l'assiette. « *Ce sera relativement indolore : cette taxe porte sur un stock large, diversifié, et est répercutée dans les charges locatives* », plaide M. Carrez. La taxe spéciale d'équipement, dont la recette est bloquée à 117 millions d'euros dans le Grand Paris depuis des années, serait « *actualisée* » pour rapporter entre 40 millions et 50 millions d'euros supplémentaires.

Par ailleurs, la taxe de séjour – décidée par les communes – serait majorée de 30 % au profit de la SGP, de quoi rapporter « *30 millions d'euros dans un premier temps, sans doute 50 millions d'euros assez vite* ».

A plus long terme, le député du Val-de-Marne suggère d'imaginer des solutions fiscales pour que les plus-values foncières occasionnées par la mise en service des gares du Grand Paris Express permettent d'amortir une partie de l'investissement.

Des irrégularités

En contrepartie de ces recettes complémentaires, « *il faut absolument se tenir dans l'enveloppe de 35 milliards, or, c'est tout sauf évident* », prévient M. Carrez. Pour renforcer le suivi des contrats, le député recommande d'augmenter les équipes, la SGP étant en sous-effectif notoire, avec seulement 200 agents. « *Nous devrions obtenir 200 agents supplémentaires en 2019, et encore autant en 2020, avec une priorité sur le suivi des travaux déjà engagés* », confirme le président de la Société du Grand Paris, Thierry Dallard, qui a pris ses fonctions début juin. Un triplement de taille, qui demandera « *de repenser d'abord [leur] organisation, d'ici à cet automne* », précise l'ingénieur.

Ces renforts permettront de rééquilibrer le rapport de force entre les entreprises de travaux publics et le suivi des appels d'offres, alors que la Cour des comptes a relevé, dans son rapport, des pratiques contraires au droit de la concurrence et aux principes de la commande publique. Des irrégularités qui ont convaincu l'association Anticor de faire un signalement au Parquet national financier (PNF), le 12 juin. « *Ce sont des anomalies qui ressemblent fortement à des infractions : le délit de favoritisme me semble évident dans tous ses aspects*, estime le président d'Anticor, Jean-Christophe Picard. *La moindre des*

choses serait que le PNF ouvre une enquête. » Selon les informations du Monde, la Cour des comptes n'a, de son côté, pas saisi le PNF, qui n'a pas ouvert d'enquête à ce stade.

« La Cour des comptes souligne des fragilités que nous allons résoudre, pas des infractions pénales », rétorque Thierry Dallard. La SGP travaille aussi, comme l'a demandé le premier ministre, à chercher des pistes d'économies de l'ordre de 10 % de l'enveloppe totale pour compenser d'éventuels surcoûts à venir. Architecture des gares, interconnexions, évacuation des déblais, maintenance... tout est passé au crible. « Nous sommes en train d'examiner 1 200 pistes d'économies ; cela prend du temps, et nous le faisons en concertation avec les maires, les architectes, Ile-de-France Mobilités, précise M. Dallard. Cela ne donnera pas lieu à l'annonce d'un grand plan : l'objectif est de retrouver de la fluidité et de la souplesse dans la gestion sans recourir, chaque fois, à des arbitrages qui prennent six mois. »

Les chiffres

200

C'est le nombre de kilomètres des cinq lignes du futur métro automatique du Grand Paris, en majeure partie souterrain, qui compte 68 gares et 7 centres techniques.

2030

La date d'achèvement est toujours officiellement fixée à 2030, mais le gouvernement a retardé de deux ou trois ans plusieurs lignes initialement attendues en 2024 ou 2025.

Par [Grégoire Allix](#)

MEDEF

RTL – 29/06/2018

2 "Le patron du Medef doit parler à tout le monde", déclare Alexandre Saubot



INVITÉ RTL - Le candidat au poste de président du Medef détaille son programme ce vendredi 29 juin.

Candidat au poste de président du Medef, Alexandre Saubot, n'est pas inquiet malgré un vote du conseil exécutif qui place son concurrent, Geoffroy Roux de Bézieux, en tête. "Le conseil a donné un avis consultatif qui ne reflète pas du tout la réalité des équilibres et le poids des fédérations dans le vote du 3 juillet".

"Moi, je suis un patron de terrain. Mon entreprise a failli mourir dans la crise de 2009, et nous nous en sommes sortis par le travail de tous, j'en tire ma détermination". Alexandre Saubot trouve même des motifs de satisfactions dans cette dernière ligne droite avant le vote : "Je suis le seul candidat à avoir reçu des soutiens dans l'ensemble des secteurs". Il affirme que la plupart de ces fédérations sont derrière lui alors que [Geoffroy Roux de Bézieux](#) est considéré comme le favori pour prendre la tête du

Medef. "Je gagne à être connu, je suis un patron de terrain", confie-t-il, "et seul le vote du 3 juillet compte".

Concernant les bruits qui laissent entendre qu'il aurait une fibre plus sociale que son concurrent, Alexandre Saubot affirme que "le patron du Medef doit parler à tout le monde". La première proposition de son programme concerne la jeunesse. "Je veux un fort développement de l'apprentissage, +50% du nombre d'alternants à 5 ans", et il justifie ce choix : "Nous n'avons pas assez de personnel pour fabriquer tout ce que l'on nous commande. Et c'est pour cela que la croissance plafonne".

REPLAY : <http://www.rtl.fr/actu/politique/le-patron-du-medef-doit-parler-a-tout-le-monde-declare-alexandre-saubot-7793918105>

Martin Planques

RTL – 29/06/2018

3 Medef : Roux de Bézieux ne veut "pas être le patron des patrons mais leur porte-parole"



INVITÉ RTL - L'un des deux derniers candidats à la présidence du Medef a donné sa feuille de route, vendredi 29 juin.

Peu connu du grand public, Geoffroy Roux de Bézieux compte bien tirer son épingle du jeu face à son concurrent à la présidence du Medef, Alexandre Saubot. Invité de RTL ce vendredi 29 juin il estime qu'il fera la différence en axant son projet sur les "mutations technologiques qui vont bouleverser le monde du travail".

"Le Medef que je veux incarner va réfléchir, faire de la prospective. C'est quoi le travail de demain ?", interroge Geoffroy Roux de Bézieux. Celui qui estime que la France "est un peu en retard" sur cette question a cité l'exemple du "bus autonome". "Dans ces bus, il n'y a pas de chauffeurs. Comment former les chauffeurs à d'autres métiers ?", se demande le candidat, qui fait de la formation à ces nouveaux métiers sa priorité.

Geoffroy Roux de Bézieux est également revenu sur une phrase qui revient souvent lorsque l'on présente le président du Medef. "Je ne veux pas être le patron des patrons mais leur porte-parole", a-t-il indiqué.

"Réconcilier le travail et le capital"

Autre objectif du candidat, la mise en place d'un dispositif présent dans la loi Pacte : celui de développer l'intéressement dans les petites entreprises. "C'est une bonne manière de réconcilier le travail et le capital", assure Geoffroy Roux de Bézieux, qui estime que c'est une mesure "que le Medef peut accompagner".

Enfin, le candidat a dévoilé la première décision qu'il prendrait en cas d'élection. "Mon premier acte ce serait de faire un changement de gouvernance interne", explique-t-il, regrettant des structures "qui datent d'il y a 20 ans". Si Geoffroy Roux de Bézieux compte prendre Patrick Martin, 3e candidat à la présidence du Medef en tant que bras droit, il assure que la parité sera respectée au sein du syndicat des patrons.

REPLAY : <http://www.rtl.fr/actu/politique/medef-geoffroy-roux-de-bezieux-ne-veut-pas-etre-le-patron-des-patrons-mais-leur-porte-parole-7793917930>

Elizabeth Martichoux et Léa Stassinnet

LE FIGARO – 29/06/2018

4 Medef : Geoffroy Roux de Bézieux, un candidat taille patron



PORTRAIT - Mardi 3 juillet, le Medef élira son nouveau président. En tête du vote du conseil exécutif le 11 juin dernier, Geoffroy Roux de Bézieux rêve d'incarner un patronat plus en phase avec son époque.

Geoffroy Roux de Bézieux le sait parfaitement: en matière d'élection à la présidence du Medef, chaque voix compte. Et pour l'heure, si l'on se fie [au vote du conseil exécutif de l'organisation patronale](#), c'est lui qui pourrait figurer en tête du scrutin qui conduira à l'élection, le 3 juillet, du patron des patrons. Certes, le match n'est pas encore plié, et son rival, [Alexandre Saubot](#), qui bénéficie du soutien de la puissante Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), n'a peut-être pas dit son dernier mot. Mais «GRB» est un ancien rugbyman: il n'est pas du genre à avoir des états d'âme en pleine mêlée! En 2013, en courte tête après le vote du conseil exécutif, constitué des 45 personnes les plus influentes du Medef, il s'était effacé devant Pierre Gattaz. Cette fois-ci, il estime que son heure est venue. C'est donc par un silence assourdissant qu'il a répondu à [l'invitation de son adversaire de le rejoindre au nom du rassemblement](#).

Pour ses supporters, Roux de Bézieux a le profil idéal. Jeune (56 ans), libéral, bon communicant, sensible à des notions dans l'air du temps comme la responsabilité sociale de l'entreprise, l'égalité hommes-femmes ou l'actionnariat salarié, il ambitionne d'incarner un patronat inscrit dans la modernité. Geoffroy Roux de Bézieux est certes très parisien. Mais ce n'est pas un représentant de la technostructure du patronat, même s'il en connaît parfaitement les rouages (vice-président du Medef depuis 2013, il a aussi présidé le lobby libéral Croissance Plus de 2005 à 2008).

Son côté entrepreneur plaide pour lui. Il roule en scooter, pas en limousine avec chauffeur. Roux de Bézieux revendique son appartenance à la nouvelle économie. Il a le soutien de nombre de ses représentants comme Marc Simoncini (Meetic), Frédéric Mazzella (BlaBlaCar), ou encore Pierre Kosciusko-Morizet (cofondateur de PriceMinister) avec lequel il est associé dans le fonds d'investissement dans les start-up Isai (actionnaire, notamment, de BlaBlaCar)... Autre atout: ce n'est pas un héritier. Même s'il a grandi dans les beaux quartiers (naissance dans le XV^e arrondissement, études secondaires à Sainte-Croix de Neuilly), il s'est fait tout seul, poursuivant un parcours sans faute depuis sa sortie de l'Essec.

Engagé éphémère dans les commandos marine, il rentre chez L'Oréal en 1986. La voie royale. Mais son heure de gloire viendra dix ans plus tard avec la création de The Phone House, devenu en six ans le premier réseau indépendant de vente de téléphones mobiles. Après avoir revendu l'entreprise en 2000 à Carphone Warehouse, il fonde l'opérateur de réseau mobile virtuel Omea Telecom, qui opère Virgin Mobile France. Un parcours de serial entrepreneur qui lui assure la fortune et un profil de gendre idéal.

Geoffroy Roux de Bézieux aurait pu s'arrêter là, couler des jours paisibles entre Paris et Le Croisic (il s'y est acheté une jolie maison nichée sur la côte sauvage où il aime se ressourcer, avec sa femme Sabine et leurs quatre enfants). Mais en 2014, il a préféré rechausser sa casquette d'entrepreneur en créant Notus, un groupe qu'il souhaite développer dans la gastronomie haut de gamme et l'outdoor via l'acquisition de pépites. Dans son escarcelle: Oliviers & Co, une société connue dans le monde entier pour ses huiles d'olive, Le Fondant Baulois, Chrono Carpe, numéro 1 européen d'e-commerce de matériel de pêche à la carpe, ou encore Amsterdam Air, leader français de vente en ligne de vélos et de triporteurs électriques. Même [s'il n'est pas élu le 3 juillet à la tête du Medef](#), ce polyvalent de l'entrepreneuriat aura de quoi s'occuper!

Ghislain de Montalembert

∴ ÉCONOMIE

LES ECHOS – 29/06/2018

5 « Objet social » de l'entreprise : Génération Libre relance le débat



Le rapport de Nicole Notat et Jean Dominique Senard a aidé le gouvernement à rédiger la partie du projet de loi Pacte

qui porte sur la redéfinition de l'objet social de l'entreprise.

Le think tank craint une « moralisation » de la vie économique et une « privatisation du bien commun » qui découleraient de la réécriture du Code civil.

Le projet de loi Pacte, présenté il y a trois semaines par Bruno Le Maire en Conseil des ministres, a déjà fait couler beaucoup d'encre. Notamment sur la nouvelle place que le texte veut donner à l'entreprise dans la société en redéfinissant son « objet social ». Ou plutôt son intérêt social. Le projet de loi, inspiré par le rapport de Jean-Dominique Senard et Nicole Notat, propose une réécriture de l'article 1833 du Code civil qui serait la suivante : « *La société doit être gérée dans son intérêt propre, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.* »

« Privatisation » de la loi

Les risques de contentieux juridiques, liés à l'introduction d'une « *prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux* », ont été largement abordés dans le débat qui s'est tenu tout cet hiver sur le sujet. Mais c'est sur un autre point de discussion que le président du think tank (libéral) Génération Libre, Gaspard Koenig, a choisi d'insister dans [une note à paraître ce vendredi](#). Celui d'une « privatisation » de la loi : « *Cette réforme admet l'impuissance de l'Etat en déléguant aux entreprises la conception du bien commun* », peut-on lire dans l'introduction de sa note.

« L'Etat renonce à son rôle de régulateur des externalités, pour déléguer au corps judiciaire l'évaluation des bonnes intentions des sociétés », poursuit Gaspard Koenig. En réalité, cette délégation se fait d'abord aux entreprises, avant d'être validée ou non par le juge. L'entreprise, c'est vrai, devient ainsi « une pierre dans l'édifice du bien commun », comme l'écrit encore Gaspard Keonig. Une vision que, justement, il combat : « Je ne fais pas du tout confiance aux entreprises pour réguler la société. C'est une vision très institutionnaliste de l'entreprise soutenue par le patronat chrétien notamment ».

Frein à l'innovation

Gaspard Koenig craint que la pression de l'opinion publique, qui dicterait aux entreprises leur activité en fonction d'une « morale » à respecter, ne les empêche d'innover et de prendre des risques, donc de pouvoir croître. Paradoxalement, ce sont exactement les mêmes arguments qui sont présentés par les défenseurs de la loi : une entreprise qui voudrait innover en prenant des risques (financer un projet non rentable à court terme par exemple) serait empêchée par ses actionnaires qui voudraient, eux, un rendement financier immédiat. D'où la nécessité de réécrire le Code civil pour protéger ce genre d'initiatives dites pro-sociales ou pro-environnementales.

L'autre versant du débat porte sur l'ampleur des enjeux dont il faut tenir compte : le projet de loi porte sur « les impacts sociaux et environnementaux ». Un champ très vaste et non défini, si ce n'est par les obligations légales et réglementaires déjà existantes. « Mais si ce texte ne fait que rappeler les obligations déjà existantes, s'il n'est que symbolique comme le disent certains, quel est l'intérêt d'en faire un projet de loi ? », questionne Gaspard Koenig.

Marie Bellan

LE FIGARO – 29/06/2018

6 Les 4 pistes de l'Assurance-maladie pour économiser 2 milliards en 2019



Dans son rapport annuel publié jeudi, la Caisse nationale d'assurance maladie mise sur la prévention, l'ambulatoire, une plus grande efficacité des prescriptions et une lutte accrue contre la fraude.

Comment garder sous contrôle les **dépenses de santé** (195,2 milliards d'euros en 2018), dont la hausse doit être contenue à **2,3% au cours des prochaines années** conformément à la loi de programmation des finances publiques, alors qu'elles grimperaient naturellement de 4% par an du simple fait du vieillissement de la population? Pour tenir ce cap serré, la Caisse nationale d'assurance maladie, dirigée par **Nicolas Revel**, a présenté jeudi 4 grandes pistes d'économie pour 2019, susceptibles de générer 2 milliards d'euros d'économies.

- **410 millions d'économies réalisées grâce à de meilleures prises en charge:** l'Assurance maladie entend économiser 200 millions d'euros en accélérant le **virage ambulatoire**, en particulier en augmentant de 3 points le taux de chirurgie ambulatoire qui était de 54,7% en 2017 avec l'objectif d'atteindre 70% en 2022. Elle entend aussi développer de nouveaux programmes d'accompagnement des retours à domicile (dits PRADO) qui devraient permettre d'éviter 70 millions d'euros de dépenses en

2019. Enfin 30 millions supplémentaires pourraient être économisés grâce à l'encouragement de nouvelles modalités de prise en charge qui favorisent le rétablissement précoce des capacités du patient après une chirurgie. L'objectif est aussi de gagner 90 millions en améliorant la pertinence du recours aux séjours en soins de suite et de réadaptation, dont le coût moyen s'élève à 5 112 euros alors qu'une prise en charge en ville s'élève en moyenne à 894 euros. Enfin, 20 millions d'euros peuvent être gagnés en substituant 40.000 journées à l'hôpital par de l'hospitalisation à domicile.

- **1,38 milliard d'économies en améliorant la pertinence des prescriptions et des actes:**

l'Assurance-maladie entend économiser 160 millions en encourageant toujours plus la diffusion des médicaments génériques et des biosimilaires. L'objectif est également de gagner 175 millions d'euros sur les [transports sanitaires](#), notamment en remplaçant 15% des trajets en ambulance par des transports assis professionnalisés, en augmentant de 20% les transports partagés, et en évitant des déplacements grâce au recours à la télé médecine. Autre poste important: les indemnités journalières versées aux patients en [arrêts de travail](#) où la Cnam espère gagner 100 millions d'euros, notamment grâce à la poursuite de la campagne d'accompagnement auprès des médecins forts prescripteurs qui devrait contribuer à réduire d'une journée chaque arrêt de travail. Par ailleurs 95 millions d'euros d'économies seront réalisés sur les actes de biologie et 120 millions auprès des paramédicaux en particulier kinés et infirmières.

- **220 millions d'euros d'économies en renforçant la lutte contre la fraude et les abus en ville et à l'hôpital:** cela reste une priorité alors que 270 millions d'euros de fraude ont été détectés et stoppés en 2017, un montant en hausse de 10% par rapport à 2016. Le bilan 2017 fait notamment ressortir une hausse du rendement des contrôles relatifs à la couverture maladie universelle complémentaire CMU-C (+55%), aux prestations en nature (+27%), et aux indemnités journalières (+22%).

- **Éviter des dépenses à venir en développant la prévention:** la Cnam multiplie aussi les efforts de prévention en matière de vaccination et de lutte contre le [tabagisme](#) ou la consommation d'[alcool](#). Elle a également généralisé en 2018 le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus. Autant d'actions qui visent à prévenir des dépenses futures.

[Marie-Cécile Renault](#)

ENTREPRISES

LE FIGARO – 29/06/2018

7 Delta Air Lines veut peser sur l'avenir d'Air France-KLM



[Entré il y a moins d'un an au capital du groupe européen, Delta influe sur la future gouvernance.](#)

En moins d'une semaine, la mission du comité de nomination d'Air France-KLM a changé de dimension. Son actionnaire américain, Delta - qui détient 9 % du capital - semble avoir fait passer un électrochoc aux membres du conseil des nominations chargés du «casting»: au lieu de trouver un remplaçant pour le poste de PDG, occupé par [Jean-Marc Janailiac](#), les trois administrateurs, assistés de leurs deux cabinets de chasse de tête, recherchent désormais deux, voire trois dirigeants.

Le week-end dernier, [Delta Air Lines, entré au capital d'Air France KLM](#) il y a un an aux côtés de China Eastern, a lancé l'offensive et montré qu'il ne ferait pas de la figuration. Ed Bastian, le PDG de Delta Air Lines, a su faire valoir sa position auprès de Bercy. George Mattson, son représentant au conseil d'administration n'a pas mâché ses mots sur la gouvernance la plus efficace et sur les profils les plus adaptés. Inflexible sur la nécessité de recruter un bon connaisseur du transport aérien, le groupe américain a aussitôt écarté la candidature de Philippe Capron, le directeur financier de Veolia qui avait les faveurs du comité des nominations.

«C'est un domaine assez particulier, on est dans un domaine très compétitif, Air France-KLM est dans une compétition mondiale, et je pense que c'est important qu'on trouve quelqu'un qui soit un spécialiste du domaine aérien et qui puisse prendre au plus vite les commandes de la compagnie qui a des défis importants devant elle», a expliqué jeudi [Élisabeth Borne, ministre des Transports](#). Le poids de Delta ne s'arrête pas à cette exigence, de fait ordinaire, concernant le recrutement d'un bon connaisseur du secteur.

Rémunération débloquée

L'actionnaire américain d'Air France KLM, épaulé par ses homologues de China Eastern et par les représentants de KLM, a convaincu l'État français, qui possède 14,3 % du capital, qu'il faudrait désormais payer «convenablement» le PDG du groupe au profil international, c'est-à-dire plus que 600.000 euros de salaire fixe et jusqu'à un million d'euros variable inclus par an. Ce dirigeant pourrait être un non français, ce qui serait une première depuis le rachat de KLM en 2004.

Delta défend aussi un autre schéma de gouvernance avec d'une part une direction dissociée au niveau du groupe (un président non exécutif et un directeur général), d'autre part un PDG d'Air France et un PDG de KLM. Un schéma avec un PDG pour chacune des deux compagnies a existé dans le passé, notamment sous l'ère d'Alexandre de Juniac, même si le PDG du groupe penchait souvent du côté d'Air France du fait des difficultés posées par la compagnie française.

Spectateurs de la montée en puissance des Hollandais et des Américains dans le processus de décision, les Français ne sont pas sortis d'un état de sidération après l'échec du recrutement du PDG. [Ce temps est mis à profit par AccorHotels](#) qui continue de rechercher des investisseurs pour présenter à l'État français un pool «tricolore» susceptible de racheter tout ou partie de ses 14,3 %. L'opération garantirait l'ancrage français de la compagnie, et le respect de la règle qui impose que la moitié au moins du capital soit entre des mains européennes. Un tel investissement, aux côtés d'AccorHotels, dans une entreprise qui traverse une passe difficile, ne peut pas séduire tout le monde. Sébastien Bazin pourrait chercher du soutien des quelques investisseurs institutionnels adaptés à la situation, comme Tikehau, et des fortunes familiales ou entrepreneuriales, comme Xavier Niel.

Certains bons connaisseurs du dossier rappellent que les relations entre Delta et AccorHotels ont toujours été excellentes. L'État est-il en train de se laisser tenter?

Pour éviter de laisser les commandes à Delta et aux autres actionnaires étrangers, l'État pourrait vendre à Sébastien Bazin, le PDG d'AccorHotels et à ses investisseurs français une part du capital inférieure ou égale à celle de Delta et envisager de céder le solde au personnel dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions.

Mais l'urgence reste la mise en place d'un management efficace et compétent. Le calendrier d'un recrutement bouclé fin juillet a toutefois peu de chances d'être respecté dans la mesure où il s'agit à présent d'une sélection en chaîne.

[Valérie Collet](#)

8 Un patron offre un joli cadeau à ses salariés



Paris (VIIIe), jeudi 28 juin 2018. Pour les 40 ans de sa société, François Gourdon a décidé d'offrir une prime de 3000 euros en actions à tous les employés de l'entreprise.

Pour fêter les 40 ans de son entreprise, Franck Gourdon n'a pas regardé à la dépense pour gâter ses employés, révèle « Le Parisien ».

S'il existait, le prix du patron de l'année serait remporté à coup sûr par Franck Gourdon. Et pour cause, le fondateur de la société Environnement SA a offert deux millions d'euros à ses salariés à l'occasion du 40e anniversaire de l'entreprise, révèlent nos confrères du [Parisien](#). Chaque employé a reçu 40 actions gratuites de la société, soit près de 3 000 euros. De quoi prévoir de jolies vacances d'été en cas de revente des titres.

Spécialisée dans la surveillance de la qualité de l'air, l'entreprise emploie 600 personnes dans le monde entier. « Je fais ce geste pour fédérer et renforcer encore le sentiment d'appartenance au groupe. Tout le monde bénéficie du même montant, quelles que soient la fonction et l'ancienneté », explique Franck Gourdon dans les colonnes du quotidien.

Une société qui ne connaît pas la crise

Environnement SA, qui s'appellera à partir du 1er juillet Envea, peut se permettre ce genre de largesses. Leader européen et numéro deux mondial dans le secteur, la société entrée en Bourse en 2006 ne connaît pas la crise. Quant à son généreux patron, ancien ingénieur du ministère de l'Environnement, il est régulièrement invité lors des voyages présidentiels. Mais à 70 ans, l'entrepreneur compte bientôt passer le flambeau.

LES ECHOS – 29/06/2018

9 FNAC Darty s'est porté candidat à la reprise de La Grande Récré



Le distributeur de produits techniques et de biens culturels confirme être intéressé par la chaîne de magasins de jouets en redressement judiciaire. Il met en avant son savoir-faire numérique.

Le Tribunal de commerce de Paris choisira le repreneur de La Grande Récré - via son holding Ludendo - dans la seconde quinzaine de juillet. On s'oriente vers un duel entre le représentant des fondateurs, Jean-Michel Grunberg, et FNAC Darty. Le groupe de magasins dédié à l'électrodomestique et à la culture a, en effet, confirmé jeudi l'information révélée par le magazine spécialisé « LSA », en précisant avoir déposé une offre le 15 juin. Selon un connaisseur du dossier, celle-ci serait mieux-disante en termes de nombre de magasins comme de salariés repris. Surtout, elle mettrait l'accent sur le numérique, FNAC Darty étant un des leaders français du commerce omnicanal, avec 17 % de ses ventes générés sur la Toile.

Toys'R Us fragilisé

Son nouveau directeur général, Enrique Martinez, n'est pas opposé à une acquisition. La fusion entre la FNAC et Darty est presque achevée, et l'entreprise connaît le secteur du jouet. La FNAC, qui a des rayons destinés aux enfants, a possédé par le passé la chaîne Eveil & Jeux, devenue Oxybul. Les dirigeants savent aussi que le grand acteur du secteur, Toys R Us, est fragilisé par la faillite de sa maison mère américaine. Or le marché français du jouet affiche une réelle stabilité.

Jean-Michel Grunberg, l'actuel PDG de Ludendo et représentant de la famille propriétaire, a dévoilé son propre plan le 16 juin. « On divise par deux la taille du groupe et on se recentre sur la France », résumait le dirigeant. La fermeture pure et simple des filiales étrangères en Espagne, en Belgique et en Suisse (soit 90 points de vente) est envisagée. Les 166 magasins en France seraient ramenés à 104, par la fermeture des « unités non rentables ». La centaine qui resterait est, à l'inverse, très profitable, avec un excédent brut d'exploitation (Ebitda) de 34 millions d'euros sur un chiffre d'affaires de 200 millions, a précisé le dirigeant.

Dette financière

Le patron de la Grande Récré propose, par ailleurs, d'étaler le remboursement de la dette financière, de 91 millions d'euros, sur neuf ans. Les fournisseurs, auxquels le distributeur doit 60 millions, seraient payés en deux fois : la moitié cette année, l'autre en neuf ans également. Le plan vise « un retour à une rentabilité de l'ordre de 13 à 14 millions dès l'exercice prochain », a indiqué Jean-Michel Grunberg. FNAC Darty ne détaille pas, pour sa part, le montant de son offre. Il dépend des vérifications comptables en cours.

À noter

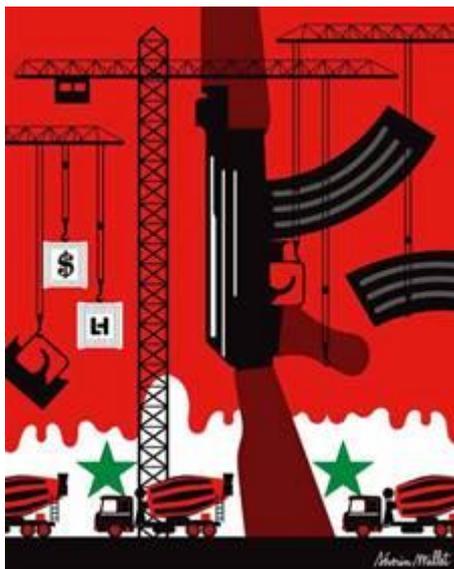
Ludendo a réalisé, en 2017, un chiffre d'affaires de 460 millions d'euros, avec 400 magasins dans le monde et 100 franchisés.

Philippe Bertrand

LE MONDE – 29/06/2018

10 Syrie : l'entreprise Lafarge mise en examen pour « complicité de crimes

contre l'humanité »



La filiale du cimentier franco-suisse LafargeHolcim a été mise en examen jeudi dans l'enquête sur des soupçons de financement du terrorisme.

Coup de semonce dans le monde préservé des multinationales. La société Lafarge SA, filiale du cimentier franco-suisse LafargeHolcim, a été mise en examen, jeudi 28 juin, en tant que personne morale, des chefs de « violation d'un embargo », « mise en danger de la vie d'autrui », « financement d'une entreprise terroriste » et « complicité de crimes contre l'humanité ». La personne morale a été placée sous contrôle judiciaire avec une obligation de cautionnement de 30 millions d'euros, selon une source judiciaire.

Ce développement semblait inéluctable après que huit anciens cadres du groupe ont été mis en examen ces derniers mois pour « financement du terrorisme » et « mise en danger de la vie d'autrui » dans l'enquête visant des soupçons de financement de groupes terroristes en Syrie. La surprise est venue du quatrième chef d'inculpation retenu par les juges d'instruction : celui de « complicité de crimes contre l'humanité ». LafargeHolcim a annoncé jeudi par communiqué que le groupe ferait appel des infractions reprochées, « *qui ne reflètent pas équitablement les responsabilités de Lafarge SA* ».

En visant la « complicité de crimes contre l'humanité », les magistrats ont suivi la logique développée par l'organisation non gouvernementale de lutte contre les crimes économiques Sherpa et le Centre européen pour les droits constitutionnels et humains (ECCHR), dont la plainte avait déclenché l'ouverture de cette information judiciaire en juin 2017. Dans un communiqué, les deux associations se sont félicitées de cette mise en examen, qualifiée d'« *historique* ».

« C'est la première fois qu'une entreprise est mise en examen pour complicité de crimes contre l'humanité dans le monde, ce qui marque un pas décisif dans la lutte contre l'impunité des multinationales opérant dans des zones de conflits armés », déclarent Sherpa et l'ECCHR, qui appellent Lafarge « *à prendre ses responsabilités* » en ouvrant un fonds d'indemnisation pour les anciens employés de sa filiale syrienne « *afin que les victimes voient leurs préjudices rapidement réparés* ».

Une note, un argumentaire

Dans une note datée du 9 mai, dont *Le Monde* a pris connaissance, les deux associations avaient présenté aux juges d'instruction les arguments permettant, selon elles, de poursuivre Lafarge en vertu de [l'article 212-1](#) du code pénal relatif aux crimes contre l'humanité. En préambule, elles rappelaient que de tels crimes sont imputables à l'organisation Etat islamique (EI), comme en atteste une résolution du Parlement européen de mars 2016 : « *L'EI et les autres mouvements djihadistes commettent des atrocités et de graves violations du droit international [qui] constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.* »

Des « atrocités » auxquelles Lafarge est soupçonné d'avoir indirectement contribué en versant plusieurs millions de dollars entre 2012 et 2014 à des groupes armés pour maintenir ses activités en Syrie. Le cimentier est notamment accusé de s'être acquitté d'une taxe à l'EI pour faciliter la circulation de ses employés, mais aussi d'avoir acheté des matières premières provenant de carrières contrôlées par le groupe et d'avoir vendu du ciment à des distributeurs en lien avec les djihadistes.

La question de l'intentionnalité

Ces flux d'argent – motivés par un calcul financier et non par une adhésion idéologique – suffisent-ils à faire du cimentier un complice de l'EI ? En droit français, la complicité suppose un élément matériel et un élément intentionnel. L'élément matériel (ici, le financement) a été établi par l'enquête. « *La vente de ressources naturelles constitue 82 % des ressources de l'EI* », notent Sherpa et l'ECCHR, et « *les diverses sources de financement de l'EI ont largement contribué au renforcement de ses capacités humaines, matérielles et opérationnelles et, par voie de conséquence, à la commission des crimes contre l'humanité* ».

Le groupe Lafarge peut-il pour autant être accusé d'avoir intentionnellement financé ces crimes ? « *La Cour de cassation n'exige pas du complice de crimes contre l'humanité qu'il "adhère à la politique d'hégémonie idéologique des auteurs principaux"*, poursuit la note. *Il n'est pas non plus nécessaire que le complice "connaisse le crime précis qui est projeté".* »

L'élément intentionnel « *se limite* » donc à la connaissance que pouvait avoir Lafarge des crimes perpétrés par le groupe EI, et du fait que « *son comportement contribuerait* » à leur commission. En suivant ce raisonnement, les juges d'instruction ont estimé que Lafarge n'avait pu ignorer la réalité des exactions commises par l'EI et les avait donc facilitées en connaissance de cause.

Les actionnaires dans la ligne de mire

Avec cette mise en examen, l'étau se ressert un peu plus sur le cimentier. En octobre 2017, la justice belge s'était déjà associée à l'information judiciaire ouverte en France pour s'intéresser au rôle du Groupe Bruxelles Lambert (GBL), qui détenait 20 % des actions de Lafarge à l'époque des faits. A la fin de 2017, la police belge a perquisitionné le siège de la holding et entendu quatre de ses responsables : Gérard Frère, président du conseil d'administration de GBL, Ian Gallienne, administrateur délégué, ainsi que Gérard Lamarche et Paul Desmarais, les deux représentants de GBL au conseil d'administration de Lafarge.

Les enquêteurs belges ont justifié sur procès-verbal cet intérêt pour GBL par « *l'importance de l'investissement* » de l'usine syrienne de Jalabiya (680 millions d'euros), dont la construction avait été achevée à la fin de 2010, quelques mois avant le début des troubles syriens. Ils soulignent surtout le contexte dans lequel s'inscrit cette affaire, celui de la fusion en cours entre Lafarge et Holcim, qui sera finalisée en juillet 2015 : « *La question du maintien de l'activité de l'usine syrienne constituait un enjeu majeur dans un contexte de rapprochement boursier [puisque] l'arrêt de l'activité de l'usine aurait nécessité la comptabilisation d'une dépréciation de cet actif.* »

Le spectre d'une enquête américaine

La justice américaine s'intéresse également aux déboires de Lafarge et de son actionnaire. D'après [le quotidien belge L'Echo](#), la police fédérale (FBI) et le ministère américain de la justice ont demandé à la justice belge « *l'accès à toutes les pièces des dossiers syriens Lafarge/GBL* ». Selon les informations du *Monde*, une requête similaire a été adressée à la justice française, laissant augurer l'ouverture d'une enquête outre-Atlantique, dont les conséquences pourraient se révéler plus lourdes pour LafargeHolcim.

S'il est encore trop tôt pour anticiper toutes les répercussions de cette affaire sur le géant franco-suisse, le dossier syrien a déjà contribué à accentuer la perte d'influence des dirigeants français du groupe et sa reprise en main par les cadres issus du suisse Holcim.

Deux anciens responsables de Lafarge, mis en examen dans ce dossier, ont dû abandonner leurs fonctions au sein de la nouvelle entité en 2017 : Bruno Lafont, ancien PDG de Lafarge, a renoncé à la vice-présidence de LafargeHolcim puis a quitté le groupe, tandis qu'Eric Olsen, ancien directeur des ressources humaines de Lafarge, a été contraint de quitter son poste de numéro un opérationnel. Le dernier épisode en date de cette prise de pouvoir a été l'annonce, très symbolique, de la fermeture du siège parisien du groupe le 25 mai.

« Nous regrettons profondément ce qui s'est passé dans notre filiale syrienne et, dès que nous en avons été informés, nous avons immédiatement pris des mesures fermes, s'est défendu Beat Hess, le président du conseil d'administration de LafargeHolcim, dans le communiqué diffusé jeudi. Aucune des personnes mises en examen n'est aujourd'hui dans l'entreprise. »

Par [Soren Seelow](#)

::: SOCIAL

LES ECHOS – 28/06/2018

11 Formation : Pénicaud interpellée sur le sort de 3 millions de salariés



La réforme du gouvernement met en péril la formation des salariés de la culture, du social ou de l'agriculture, dénoncent quatre organismes collecteurs OPCA.

L'inquiétude monte au sein de quatre collecteurs des fonds de la formation professionnelle, les OPCA. Les quatre en question - Afdas, Unifaf, Fafsea et Uniformation - ont ceci de particulier que les organisations patronales qu'ils servent n'adhèrent pas aux trois syndicats nationaux, Medef, CPME et U2P. Leur crainte ? [La réforme en cours d'examen au Parlement](#) va assécher les fonds destinés à l'accompagnement et à la reconversion des 3 millions de salariés qu'ils couvrent dans des secteurs très variés : culture, loisirs, habitat social, agriculture...

La grogne est d'autant plus forte qu'une grande partie des salariés que ces OPCA aident à se former sont en CDD et peu qualifiés. Elle porte sur deux dispositifs qui vont leur échapper : le conseil en évolution professionnel (CEP) et le Compte personnel de formation de transition (remplaçant du CIF).

Les salariés qui voudront profiter du CEP devront s'adresser à des organismes régionaux sélectionnés sur appel d'offres. Ceux qui voudront changer de métier devront déposer leur dossier auprès d'une commission paritaire interprofessionnelle également régionale qui l'instruira et le financera. Ces commissions sont nées d'un amendement voté à l'Assemblée. Elles n'étaient pas prévues au départ.

Les futurs organismes retenus pour le CEP ne connaîtront pas les spécificités de nos métiers, critiquent les quatre OPCA. La qualité de leur conseil s'en ressentira. Les formations financées via le CIF sont souvent chères, ajoutent-ils. Par manque d'expertise également, les futures commissions chargées du CPF de transition pourraient refuser de les financer.

« Le projet de loi avait prévu trois étapes pour le CPF de transition, c'était un peu compliqué. Et puis il nous a paru justifié qu'une transition professionnelle soit appréciée dans une logique interprofessionnelle plutôt que focalisée sur un métier », justifie Catherine Fabre, député LREM de Gironde et rapporteure de cette partie du projet de loi.

A cette explication s'en ajoute une autre, plus inavouée : créer des commissions régionales c'est aussi [sauver les Fongecif](#) et des centaines d'emplois à la clé. « *Les OPCA ont raison de s'alarmer mais ils ne seront pas les seuls à subir un trou d'air avec la réforme. Et puis ils ont toujours joué de leurs spécificités* », critique à demi-mot un observateur du secteur.

Alain Ruello

::: POLITIQUE

LES ECHOS – 29/06/2018

12 A l'approche du Congrès, la pression monte sur le projet social de Macron



Avant la prise de parole du chef de l'Etat le 9 juillet, les critiques de soutiens redoublent, toujours autour du projet social. Elles renforcent l'impression de flottement dans l'attente d'arbitrages clefs.

« *Il faut faire attention à ce que notre pays ne se retrouve pas dans la situation désagréable où le gratin se sépare des nouilles, cela fait rarement un bon plat* ». La métaphore peut sembler douteuse, la critique n'en est pas moins salée. Surtout lorsqu'elle s'accompagne d'un développement sur « *la vision de la société [...] inefficace et dangereuse* » qui serait celle de l'exécutif, « *une monarchie qui n'a plus de moyens* » et les utilise « *pour permettre à ceux qui courent le plus vite de courir de plus en plus vite.* » Ces propos, ce sont ceux de l'ex-ministre Jean-Louis Borloo, tenus lors d'une réunion publique mercredi soir dans son ex-fief de Valenciennes et diffusés jeudi par RTL.

Ces critiques, il les tenait jusqu'ici en privé après la remise et surtout l'enterrement par Emmanuel Macron de son [rapport sur les banlieues](#). Certes, l'amertume et l'humiliation poussent rarement à l'indulgence. Certes, Jean-Louis Borloo a ensuite tenté de les atténuer - un peu - auprès du « Figaro ». Mais ces mots viennent alimenter cette petite musique de « président des riches » qui ne se soucierait pas du social. Si ces critiques viennent de quelqu'un qui n'a jamais fait partie du premier cercle, elles émanent d'un homme dont la [sensibilité](#) politique est proche du chef de l'Etat et qui l'a d'ailleurs soutenu.

« Laps d'incertitude »

La veille, c'était l'ex-Premier ministre Dominique de Villepin - qui a aussi soutenu Emmanuel Macron - qui mettait en garde sur « *un projet social qui fait défaut* ». Le président du Modem, [François Bayrou](#), tout en saluant les mesures telles que le dédoublement des classes de CP dans les REP, rappelle régulièrement la nécessité d'un « *projet social assumé et cohérent.* » Il n'est évidemment pas un soutien, mais le Pape François lui-même a remis au chef de l'Etat une médaille de Saint-Martin - l'évêque de Tours qui avait partagé son manteau avec un nécessiteux à... Amiens, ville natale d'Emmanuel Macron.

Manière de minimiser, l'Elysée n'a pas souhaité commenter la volée de bois vert de Jean-Louis Borloo. Christophe Castaner s'en est chargé sur LCI, se demandant si « *ceux qui sont aux responsabilités depuis trente ans sont les mieux placés pour nous expliquer ce qu'ils n'ont pas fait et que nous devrions faire ?* »

Surtout, à l'approche du Congrès, le 9 juillet, le patron de La République en Marche a martelé qu'Emmanuel Macron ferait « *un discours de mise en perspective de cette transformation en profondeur.* » « *Il va montrer comment, quand on intervient à l'école, on favorise une société de l'émancipation plutôt qu'une société de la subvention* », a-t-il insisté. Bref, même sans tournant social, mais alors que le portage politique et l'ambition des mesures en la matière est sans cesse interrogé par la majorité, le chef de l'Etat aura sans doute à coeur de démontrer qu'il existe bien un volet « protéger ».

Car ces critiques surviennent aussi à un moment où le plan pauvreté - « *Il sera rock'n'roll et très ambitieux* », assure un proche du chef de l'Etat - ou le plan hôpital nourrissent toutes les **spéculations**. Même chose autour de la future réforme des retraites et des inquiétudes autour des pensions, des arbitrages budgétaires en cours ou de la récente cacophonie sur la refonte des aides sociales, qui alimentent une impression de flottement. « *On est dans un laps d'incertitude* », a reconnu mercredi sur RMC l'écologiste Daniel Cohn-Bendit, un soutien d'Emmanuel Macron, soulignant « *des tas de choses mises en place* » dont « *on va voir si elles fonctionnent* ».

Edouard Philippe face à l'impopularité persistante des 80 km/h // <https://www.lesechos.fr/politique-societe/gouvernement/0301892616463-edouard-philippe-face-a-limpopularite-persistante-des-80-kmh-2188423.php>

Isabelle Ficek

L'OPINION – 29/06/2018

13 Etat et collectivités locales: rien ne va plus



Le Premier ministre a écrit le 24 juin au président de l'Association des départements de France.

Furieux de l'attitude de Matignon, les départements viennent de claquer la porte de la prochaine conférence nationale des territoires et gèlent leurs relations avec l'Etat

Les trois principales associations d'élus locaux devraient tenir une conférence de presse commune en amont de la prochaine des territoires pour dénoncer « l'arrogance » et le « jacobinisme » du gouvernement. Les sujets de conflits se multiplient. Sur les 320 collectivités concernées par les contrats de maîtrise de la dépense locale, seules 200 environ devraient signer d'ici samedi, date limite de dépôt des paraphes.

Le torchon brûle entre les territoires et l'Etat ! Qu'ils viennent des communes, des départements ou des régions, les élus locaux sont de plus en plus nombreux à pester contre « l'arrogance » du pouvoir central. Chacun pour des raisons différentes : perte de l'apprentissage pour les régions, exaspération des départements sur les aides sociales ou rejet de la **contractualisation des dépenses pour les communes**. Mais la convergence des luttes est en bonne marche. Le 3 juillet, les trois principales associations d'élus locaux – association des maires de France (AMF), des départements (ADF) et des régions de France (ARF) – devraient organiser une conférence de presse commune « pour dénoncer l'ambiance globale de recentralisation massive et réclamer un vrai pacte Girondin », indique à l'Opinion le président de l'Association des régions de France, Hervé Morin. La date n'a pas été choisie au hasard : ce sera la veille d'une réunion préparatoire à la prochaine Conférence nationale des territoires (CNT),

elle-même attendue une semaine plus tard... Si les élus n'annoncent pas entre-temps un boycott pur et simple de la réunion.

Conséquences de ces tensions, alors que les grandes collectivités de France ont jusqu'à samedi pour signer avec l'Etat les « contrats de maîtrise de la dépense locale » (pas plus de 1,2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement en échange du maintien des dotations publiques), seules 200 signatures environ sur 320 devraient être récoltées selon les estimations de Bercy. Le contrat est dénoncé comme « léonin » par beaucoup d'élus qui refusent de s'y soumettre, au risque de voir leurs dotations publiques diminuer en 2020 en cas de dépassement du plafond de dépenses. « Le gouvernement ne peut pas imposer aux Régions des règles qu'il est incapable de s'appliquer à lui-même », a récemment dénoncé le président de la région PACA Renaud Muselier, rappelant que les régions étaient en excédent budgétaire alors que l'Etat accuse un déficit de 67,7 milliards d'euros. « Le « pacte girondin » du gouvernement, c'est du baratin », peste de son côté un haut cadre de l'Association des maires de France, qui confirme qu'à l'exception des présidents de métropole, « l'ambiance n'est vraiment pas bonne ».

Mais c'est sans conteste avec les départements que la crise est la plus aiguë. Après des semaines de négociations, Édouard Philippe et Dominique Bussereau, président de l'ADF, étaient parvenus à un accord sur le soutien de l'Etat pour l'accueil et le suivi des mineurs non accompagnés (MNA) et 250 millions d'aides pour les allocations individuelles de solidarité (AIS). Le Premier ministre avait également accepté d'examiner une éventuelle [hausse des droits de mutation à titre onéreux](#) (les « frais de notaires ») pour les départements, [avant de se raviser après avoir subi les foudres de Bercy](#). Mais tout est tombé à l'eau après que les départements ont voté la semaine dernière à 77 % le rejet du pacte financier avec l'Etat. « Le gouvernement ne peut que prendre acte d'un désaccord », a écrit dimanche dernier Édouard Philippe à Dominique Bussereau, assurant qu'il « mettra en œuvre les engagements qu'il a pris s'agissant des mineurs non accompagnés ». Furieux, l'ADF assure de son côté que le Premier ministre a rayé d'un trait de plume leur accord après avoir promis de dissocier la question du pacte financier et celle des aides. Dans un communiqué incendiaire, l'association a claqué la porte de la CNT et a annoncé geler ses relations avec l'Etat. Edouard Philippe qui visitera vendredi un centre de formation de sapeurs-pompiers de Paris pourra y suivre une formation accélérée pour éteindre les foyers brûlants.

[Raphaël Legendre](#)

::: INTERNATIONAL

LE MONDE – 29/06/2018

14 Un accord sur les migrations trouvé au sommet de l'Union européenne



Rome bloquait depuis jeudi soir l'adoption de déclarations communes, réclamant aux autres Etats qu'ils répondent d'abord à ses demandes sur ce sujet.

Neuf heures de négociations et un accord au petit matin. Les Vingt-Huit dirigeants de l'Union européenne (UE), réunis en sommet à Bruxelles, sont parvenus à s'entendre sur le dossier migratoire au bout de la nuit, vendredi 29 juin vers 4 h 30, a annoncé le président du Conseil européen Donald Tusk.

L'objectif affiché est de mieux protéger les frontières du bloc et renforcer les règles d'accueil, a expliqué, vendredi, le président français Emmanuel Macron : « *La coopération européenne l'a emporté (...). La solidarité que nous devons aux premiers pays d'entrée a été actée lors de ce sommet.* »

Les Vingt-Huit se sont mis d'accord sur la création de centres d'accueil sur le sol européen, sur la base du volontariat et pour se pencher sur l'instauration de dispositifs d'accueil situés en dehors de l'UE, montrent les conclusions publiées vendredi.

» **Le détail des conclusions du Conseil européen** [*est à lire ici.*](#)

« **Plates-formes de débarquement** » et centres « **contrôlés** »

- Le concept de « plates-formes de débarquement » des migrants hors de l'UE est emprunté au Haut-Commissariat pour les réfugiés de l'ONU. Il est toutefois encore vague. Ces centres pourraient se situer dans des pays d'Afrique du Nord. On ignore si ces derniers acceptent. Le chef de la diplomatie marocaine, Nasser Bourita, a déclaré, jeudi, que son pays rejetait l'idée de tels centres. Le président albanais s'y est également opposé. La Tunisie n'est pas non plus favorable.
- Les Européens ont également décidé de renforcer leurs frontières extérieures, notamment en augmentant les aides à destination de la Turquie et de l'Afrique du Nord, afin d'éviter de renouer avec des flux comparables à ceux que l'Europe avait enregistrés en 2015.
- Les dirigeants se sont aussi entendus pour instaurer un système « *volontaire* » de centres dits « *contrôlés* », en Europe, avec l'objectif de tenter de gérer de manière moins chaotique les futurs bateaux arrivant de Libye et entrant dans les eaux internationales et que, dans le respect du droit de la mer, les Européens se doivent de secourir. Dans ces centres, une distinction serait faite « *rapidement* » entre migrants irréguliers à expulser et demandeurs d'asile légitimes, qui pourraient être répartis dans l'UE, là aussi « *sur une base volontaire* ». C'est cette esquisse de « hot spots » de nouvelle génération, sur laquelle les Vingt-Huit ont buté pendant des heures. Mais sans qu'aucun pays, et surtout pas la France ou l'Italie, ne se soit porté candidat pour en établir sur leur territoire.
- L'accord appelle aussi les Etats membres à « *prendre toutes les mesures* » internes nécessaires pour éviter les déplacements de migrants entre pays de l'UE, ces « *mouvements secondaires* » convergeant souvent vers l'Allemagne, où ils sont au cœur du débat politique qui fragilise Angela Merkel.
- Les Vingt-Huit vont continuer à travailler sur une réforme de la convention de Dublin, censée instaurer un partage plus équitable des réfugiés, mais sa conclusion n'est pas fixée. « *Un consensus doit être trouvé au sujet du règlement de Dublin afin de le réformer sur la base d'un équilibre entre responsabilité et solidarité, prenant en compte les personnes débarquées à la suite d'opérations de recherche et de sauvetage* », souligne le communiqué publié vendredi matin.

Blocage de l'Italie

En première ligne depuis l'ouverture du sommet, le président du conseil italien Giuseppe Conte s'est félicité de son issue et a dit constater que Rome n'était plus « *seul* ». Son pays décidera ultérieurement de se doter ou non de centres d'accueil. Le ministre de l'intérieur, Matteo Salvini, connu pour ses saillies médiatiques sur le sujet, a salué l'accord mais précisé attendre « *de voir des engagements concrets* ».

La chancelière allemande Angela Merkel a jugé que le texte européen était positif tout en soulignant que les divergences persistaient au sein de l'Union.

L'Italie bloquait depuis jeudi soir l'adoption de déclarations communes en réclamant aux autres Etats membres qu'ils répondent d'abord à ses demandes sur la question des migrants. Une initiative rare qui illustre les profondes divisions au sein de l'UE.

« Cet accord ne règle pas du tout le problème de la submersion migratoire », a réagi, dès le début de matinée vendredi sur son compte Twitter, Marine Le Pen, la présidente du Rassemblement national (RN, ex-FN). « Mais il a un avantage, a-t-elle ajouté, les pays ayant maintenant le droit de dire non », Emmanuel Macron « sera exclusivement responsable de l'immigration de masse en France ».

Migrants : récit d'une nuit de négociations qui a abouti à un accord fragile entre Européens //
https://abonnes.lemonde.fr/europe/article/2018/06/29/apres-de-longues-negociations-les-vingt-huit-s-accordent-sur-les-migrations_5323019_3214.html

Vous souhaitant une bonne journée et un excellent week-end.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France



Garanti sans virus. www.avast.com

